Le P'tit coup d'oeil

École Alexander-Wolff

Numéro 10 – Le 11 mai 2023

DATES À RETENIR

19 mai	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
22 mai	Journée de congé
23 mai	Réunion du conseil d'établissement.
5 juin	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits seulement.
21 juin	Dernière journée de classe. L'horaire habituel sera respecté.
21 juin	Gala distinction pour les élèves concernés.
22 juin	Journée de congé pour tous… pas d'école ni de service de garde.

QUELQUES RAPPELS SYMPATHIQUES EN CETTE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

CODE VESTIMENTAIRE À RESPECTER

Malgré que le beau temps et la chaleur soient de retour, <u>les élèves doivent toujours respecter le code vestimentaire</u>, en vigueur, à l'école…

- Je porte des vêtements propres;
- Je porte des vêtements qui couvrent mes épaules, mes cuisses, mon nombril, mon torse et mon dos;
- Je porte des leggings avec un vêtement qui couvre mes cuisses et mes fesses;
- Je porte des vêtements ou accessoires imprimés qui sont conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative;
- Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont donc interdits;
- J'ai une paire de souliers pour l'intérieur (classe et gymnase) et une autre pour l'extérieur.
- Je porte des vêtements de sport qui suivent les règles du code vestimentaire de l'école.
- Je laisse au vestiaire mon manteau, ma tuque ou ma casquette;
- Je dois porter un vêtement adéquat sous tout vêtement troué.

Merci, à l'avance, pour les parents collaborateurs !
L'équipe-école

SERVICE DE GARDE

SEMAINE DES SERVICES DE GARDE DE GARDE SCOLAIRE DU 15 AU 19 MAI 2023

C'est sous la thématique « **La garde scolaire, un univers de découvertes** » que se tiendra la Semaine des services de garde scolaire. Comme chaque année, nous profitons de cette semaine pour souligner l'excellent travail de nos éducateurs et éducatrices du service de garde, tout en offrant aux élèves une semaine d'activités variées permettant de s'afficher dans l'école, de renforcer le sentiment d'appartenance, et évidemment d'avoir du plaisir tous ensemble !

Bonne semaine des services de garde à toutes et à tous !

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 19 MAI

Lors de la journée pédagogique du 19 mai, des activités en lien avec l'arrivée du printemps seront à l'honneur. Il est à noter que la période d'inscription pour cette journée pédagogique est terminée.

ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2023 = BESOIN DE BÉNÉVOLES

Étant donné que la fin d'année arrive à grands pas et que l'équipe-école s'est mobilisée pour faire vivre aux élèves différentes activités, notamment lors de la dernière semaine d'école, soit du 19 au 21 juin inclusivement, nous aurions besoin de parents bénévoles pour nous aider, notamment, à assurer la sécurité et le bon déroulement des activités de fin d'année.

Si vous êtes intéressés, nous vous prions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous en indiquant vos disponibilités et de le faire parvenir au secrétariat avant le vendredi 2 juin prochain.

N.B. **Le mercredi 21 juin, l'horaire habituel sera respecté.**
Le gala distinction aura lieu le mercredi 21 juin (en soirée) pour les élèves concernés.
Le jeudi 22 juin sera une journée de congé pour tous.

Je suis disponible le 19 juin prochain.

AM: ☐ oui ☐ non
PM: ☐ oui ☐ non

Je suis disponible le 20 juin prochain.

AM: ☐ oui ☐ non
PM: ☐ oui ☐ non

Je suis disponible le 21 juin prochain.

AM: ☐ oui ☐ non
PM: ☐ oui ☐ non

Votre nom : _____

Nom de votre enfant : _____

Numéro de téléphone : _____

BULLETIN SCOLAIRE DE JUIN 2023

Le bulletin de votre enfant sera disponible, dès le mercredi 28 juin prochain, sur le « **Mosaïk-Portail** ». Comme ce bulletin vous renseigne sur le rendement scolaire de votre enfant pour l'année 2022-2023, il est donc important de prendre le temps de l'analyser avec lui.

Pour les parents qui ne pourront accéder au portail afin de récupérer le bulletin de leur enfant, nous vous invitons à communiquer avec Mme Catherine Mayer, secrétaire de l'école, en composant le 418 686-4040, poste 4097.

Finalement, sachez que d'ici la fin du mois de juin, les enseignants pourront s'appuyer sur des traces variées, en quantité suffisante afin de porter leur jugement final, pour chacun de leurs élèves, représentatif des attentes ministérielles

ABSENCES DES ÉLÈVES LORS DES ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE

Nous vous rappelons que nous entrons présentement dans une période intensive d'évaluations. En effet, d'ici la fin de l'année, nous vous recommandons d'éviter dans la mesure du possible des absences durant cette période importante pour la réussite de votre enfant.

N.B. Pour plus de détails, veuillez consulter l'**ANNEXE I** à la fin de ce document.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

DÉMÉNAGEMENT

Si vous prévoyez déménager dans les prochains mois, nous vous demandons d'informer le secrétariat le plus rapidement possible au 418 686-4040, poste 4097.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024

En date du 8 mai 2023, nous avons un total de 678 élèves inscrits pour la prochaine année scolaire. Voici donc, ci-dessous, la composition de nos classes pour l'an prochain.

- 2 classes au préscolaire 4 ans
- 5 classes au préscolaire 5 ans
- 4 classes de 1re année
- 5 classes de 2e année
- 1 classe de 1re/2e année
- 5 classes de 3e année
- 4 classes de 4e année
- 4 classes de 5e année
- 4 classes de 6e année

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Pour votre information, l'école est présentement en démarche avec « Ma boutique scolaire » afin de permettre aux parents qui le désirent de profiter d'un service clé en main afin d'obtenir les fournitures scolaires de leur enfant via le site Web : www.maboutiquescolaire.ca. Vous recevrez de plus amples informations via « Le P'tit coup d'œil de juin ».

DEMANDES D'ENSEIGNANTS POUR L'ANNÉE 2023-2024

Certains parents ont l'habitude de faire des demandes pour que leur enfant bénéficie d'un enseignant en particulier pour l'année suivante. Pour différentes raisons, ces demandes sont justifiables : l'habitude pour une famille de travailler avec un enseignant, recommandations par d'autres parents, préférences pour une approche pédagogique, etc. Bien que nous comprenions les motifs qui vous poussent à faire un tel type de demande, vous devez comprendre que d'en tenir compte déséquilibre la formation des groupes. Pour la réussite scolaire de tous nos élèves, nous devons former des groupes qui prennent en considération les élèves forts, ceux en difficulté, les élèves calmes et ceux plus agités. Donc, pour le bien de chacun des élèves, ainsi que pour le soutien aux enseignants, nous ne pourrons recevoir vos demandes pour un enseignant en particulier pour l'an prochain.

AVIS D'INSCRIPTION ET FOURNITURES SCOLAIRES 2023-2024

Dans la semaine du 19 juin, vous recevrez, par le sac d'école de votre enfant, la liste du matériel à vous procurer pour l'an prochain, son avis d'inscription 2023-2024 ainsi que la lettre vous informant de la prochaine rentrée scolaire.

Quant à la facture* des frais scolaires (incluant les sorties scolaires), vous pourrez la consulter sur le portail-parents dès le 28 juin prochain et procéder au paiement via Internet (voir la procédure sur la facture).

* Veuillez noter que les effets scolaires indiqués sur la facture seront remis lors de la première journée de classe par l'enseignant aux élèves dont la facture aura été acquittée.

TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024

TROUVER MON AUTOBUS

Il est encore temps de procéder à l'inscription de vos enfants au transport du midi et à l'utilisation des places disponibles pour les non-ayants droits pour l'année scolaire 2023-2024.

Rendez-vous simplement à l'adresse http://transport.cscapitale.qc.ca/ afin d'accéder aux formulaires. Vous y trouverez aussi plusieurs informations pertinentes concernant le transport scolaire.

Pour la rentrée scolaire à venir, vous pourrez récupérer les laissez-passer de vos enfants par Internet à compter du 18 août 13 h. Pour ce faire, rendez-vous sur le site Internet du centre de service et utilisez la tuile « Trouvez mon autobus ». Vous devez avoir en main le numéro de fiche (7 chiffres) de votre enfant que vous trouverez sur l'avis d'inscription ou le bulletin et le code postal de l'adresse de transport demandée.

ANNEXE I

GESTION DES TRAVAUX ET DES ÉVALUATIONS LORS DE L'ABSENCE D'UN ÉLÈVE

Il arrive de plus en plus souvent que des élèves s'absentent pendant plusieurs jours pour participer à une activité sportive ou à un voyage en famille. Des évaluations peuvent avoir lieu pendant ces absences, et nous tenons à préciser certains éléments en lien avec ces absences sur temps de classe. Il est ici important de rappeler que les parents ont la responsabilité de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire (Art.17 L.I.P.).

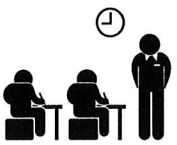

GESTION DES ÉVALUATIONS DU MEES ET DU CSSC

En ce qui concerne les évaluations, il faut savoir que le MEES précise les motifs d'absence qui justifient une reprise d'examen.

Les motifs reconnus sont : (réf. Guide de sanction des études 2012, p.121)

- Maladie sérieuse ou accident confirmés par une attestation médicale;
- décès d'un proche;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction.

Lorsqu'un élève s'absente en raison d'un motif reconnu (voir l'encadré), le parent peut faire une demande afin d'obtenir les travaux, leçons, devoirs ou une reprise d'examen.

Les voyages en famille ou les tournois sportifs ne sont pas des motifs reconnus par le MEES.

GESTION DES ÉVALUATIONS DE L'ÉCOLE

Il faut également faire la distinction suivante :

- Certaines évaluations-école ne sont pas nécessaires pour porter un jugement sur une compétence évaluée à l'étape. La reprise de ces dernières demeures à la discrétion de l'enseignant.
- Si la reprise est nécessaire, elle peut se dérouler en dehors des heures de classe si le temps manque (ex. : au bureau des éducatrices spécialisées, lors de journée pédagogique, la retenue ou autre).
- À chaque fin de cycle, des examens provenant de la commission scolaire ou du ministère de l'Éducation sont administrés aux élèves généralement entre le début de mai et la mi-juin. Aucun autre motif que ceux qui sont reconnus par le MEES ne pourra permettre la reprise de ces épreuves.

Merci de votre précieuse compréhension
La direction